

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2131

Edition du
22 août 2016

DANS CE NUMÉRO

La démocratie ne tolère aucun pouvoir absolu (Jean-Daniel Delley)

Initiative UDC: non, pas de démocratie sans respect des droits fondamentaux

Coop et Migros, même croissance (Yvette Jaggi)

A qui profitent les bénéficiaires des coopératives devenues groupes?

Chômage en Suisse: sous les chiffres, des sables mouvants (Jacques Guyaz)

La difficulté des comparaisons régionales

Le Palais Lumière à Evian permet de redécouvrir le peintre Albert Besnard

(Pierre Jeanneret)

Albert Besnard (1849-1934). Modernités Belle Epoque, Palais Lumière Evian, jusqu'au 2 octobre

La démocratie ne tolère aucun pouvoir absolu

Initiative UDC: non, pas de démocratie sans respect des droits fondamentaux

Jean-Daniel Delley - 15 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29726>

L'initiative populaire dite d'autodétermination déposée par l'UDC - [«Le droit suisse au lieu de juges étrangers»](#) - poursuit plusieurs objectifs.

En proclamant la primauté du droit suisse sur le droit international, elle laisse le champ libre aux initiatives de l'UDC qui font peu de cas des droits fondamentaux. Et elle érige un barrage préventif contre un futur accord-cadre institutionnel avec l'Union européenne.

Mais en attribuant au peuple souverain un pouvoir absolu - ses décisions ne connaîtraient plus qu'une seule limite, celle du droit international impératif (principalement la prohibition de la torture, du génocide, de l'esclavage, du recours à la force entre Etats, du refoulement dans un Etat qui ne respecte pas l'intégrité corporelle des individus) - elle nie la substance même de la démocratie.

Rappelons [les raisons](#) avancées par l'UDC pour justifier son initiative. Il y a tout d'abord une série d'arrêts des juges de Strasbourg condamnant la Suisse dans des cas de renvoi d'étrangers délinquants et de requérants d'asile, notamment, et qui ont choqué au-delà du cercle des nationalistes. La critique porte aussi sur l'interprétation jugée trop extensive de la Convention

européenne des droits de l'homme (CEDH) par la Cour, et sur le fait qu'elle est aussi saisie d'affaires qui paraissent mineures (mais ne le sont évidemment pas pour les justiciables qui ont fait recours), au lieu de se limiter aux violations les plus graves de la Convention.

Mais ces éventuels dysfonctionnements ne justifient pas que notre pays se retire de la CEDH, comme l'exige l'initiative. Un [processus de réforme](#) est d'ailleurs en cours, fortement soutenu par la Suisse.

Surtout, la CEDH constitue un obstacle à la mise en œuvre jusqu'au-boutiste de récentes initiatives de l'UDC ou qu'elle a soutenues: l'internement à vie des délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables (2004), l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantile (2008), l'interdiction de la construction de minarets (2009), le renvoi des étrangers criminels (2010), pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants (2014). En l'état, même acceptées par une majorité populaire, ces initiatives peuvent être contestées devant la justice helvétique pour violation de la CEDH à l'occasion de leur application concrète, comme l'a confirmé le Tribunal fédéral ([ATF 139 I 16](#)).

Voilà qui passe la mesure, fulmine l'UDC. Et de dénoncer pêle-mêle le Conseil fédéral, le Parlement, les fonctionnaires, les professeurs, les autres partis, le Tribunal fédéral et la classe politique, qui se servent du filet normatif toujours plus dense du droit international pour étouffer les initiatives qui ne leur plaisent pas. D'ailleurs nul besoin de juges étrangers pour veiller au respect des droits fondamentaux dans notre pays; la Constitution fédérale y pourvoit.

Enfin, l'initiative constitue la pierre angulaire de la stratégie contre un accord institutionnel avec l'Union européenne. En effet la suprématie absolue du droit national empêcherait la reprise du droit européen au rythme de son évolution. De même l'initiative *«contre l'immigration de masse»*, qui a fait son entrée dans la Constitution en 2014, ne rencontrerait plus d'obstacle à sa mise en œuvre puisque l'Accord sur la libre circulation devrait explicitement céder la priorité au droit suisse.

Il faut revenir sans cesse aux principes fondamentaux ([DP 1894](#) et [1895](#)) tant cette conception erronée trouve encore un écho considérable dans le pays. La démocratie ne se réduit pas à un mécanisme de décision qui investit la majorité de tous les pouvoirs: le peuple a parlé - en réalité sa

majorité - et il n'y a dès lors rien à discuter; aucune instance n'est habilitée à censurer cette parole.

Cette manière de voir prévalait dans les démocraties antiques et les communautés alpestres du Moyen Age, là où l'intérêt collectif primait les droits individuels. Traîner aujourd'hui encore cet archaïsme, c'est faire l'impasse sur les acquis de la philosophie libérale britannique et des révolutions américaine et française: la reconnaissance de droits humains universels et imprescriptibles.

Les sociétés démocratiques modernes n'ont pas substitué le

pouvoir absolu du peuple à celui du monarque. Au contraire, elles ont institutionnalisé la séparation des pouvoirs pour mieux en limiter la portée.

En Suisse, le fédéralisme a poussé plus loin encore ces limitations. Ainsi pour ne prendre qu'un exemple, la majorité populaire seule ne peut modifier la Constitution, sans l'aval de la majorité des cantons. Ainsi une majorité populaire peut être à l'occasion désavouée.

Le principe de proportionnalité, l'interdiction de l'arbitraire tout comme les droits fondamentaux protègent

l'individu contre les tentations liberticides de l'Etat et d'une majorité populaire. L'adoption des initiatives mentionnées plus haut prouve si nécessaire que le peuple, dans son expression majoritaire, ne peut être le garant des droits fondamentaux. L'immédiateté populaire telle que prônée par l'UDC - pour qui tous les corps intermédiaires et tous les pouvoirs ne pensent qu'à évincer le peuple - ne peut que conduire à des formes de totalitarisme.

Car droits fondamentaux et démocratie sont intimement liés. Sans la garantie des premiers, l'exercice de la seconde est illusoire.

Coop et Migros, même croissance

A qui profitent les bénéfices des coopératives devenues groupes?

Yvette Jaggi - 22 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29736>

Les groupes Coop et Migros font un chiffre d'affaires total d'environ 27 milliards de francs chacun et occupent respectivement 80'000 et 100'000 personnes.

En 2015, leur bénéfice atteint 416 millions et 791 millions. Montants certes respectables, mais relativement modestes puisqu'ils ne représentent que le 1,5% et le 2,9% du produit net, proportions usuelles dans le commerce de détail.

Dans l'une de ses chroniques hebdomadaires paraissant dans

la *NZZ am Sonntag*, [Beat Kappeler](#) reprochait récemment à Coop et à Migros d'utiliser leur bénéfice annuel pour financer leur propre croissance plutôt que pour contribuer concrètement à l'amélioration du niveau de vie de leurs clients-coopérateurs. Par exemple en abaissant systématiquement les prix de vente, voire en distribuant un chèque annuel à leurs sociétaires, d'un montant de 100 à 200 francs, indépendant de celui de leurs achats. Ces derniers sont récompensés par les «*points*» bonifiés sur la

Supercard ou sur la carte Cumulus, qui comptent chacune pas loin de deux millions de titulaires, dûment profilés au gré de leurs achats.

Et Beat Kappeler de citer en exemple La Mobilière, cette société coopérative d'assurance qui fait participer ses clients à son succès en leur reversant chaque année un certain montant prélevé sur le fonds d'excédents, à la manière des réductions de prime sur les assurances-risques des bâtiments et des véhicules à moteur. A la limite, on pourrait

aussi évoquer le cas des coopératives d'habitation qui servent un modeste intérêt annuel à leurs porteurs de parts sociales.

La coopérative ou la croissance

L'idée d'un partage des bénéfices est sympathique, mais son effet un peu dérisoire pour les bénéficiaires. Et probablement mortifère pour des groupes irréversiblement lancés dans un processus de croissance par la continuelle conquête de nouveaux marchés.

En effet, Coop et Migros travaillent, depuis longtemps et avec succès, à une échelle et selon des méthodes incompatibles avec l'essence même de la société coopérative. Ainsi Coop, qui regroupait il y a un demi-siècle plus de 550 sociétés locales pratiquant avec zèle la démocratie coopérative, ne compte plus que six «*conseils régionaux*» sans personnalité juridique. Elle a dû concentrer ses forces pour assurer non seulement sa survie, mais aussi la croissance qui en fait aujourd'hui la plus importante fédération nationale de coopératives de consommation historiques au monde.

Quant aux dix coopératives régionales de la Migros, elles pratiquent une démocratie indirecte et formelle, avec élections fermement organisées et votations plébiscites pour l'approbation des comptes annuels - encouragée par la remise d'une

plaque de chocolat aux citoyens-coopérateurs actifs. Au reste, ces coopératives font partie intégrante du groupe Migros, dont les [objectifs](#) sont clairement annoncés: rester le leader incontesté du commerce de détail suisse, rechercher systématiquement une croissance à l'étranger, poursuivre l'extension des modèles commerciaux numériques et aspirer à une croissance rentable pour le groupe Migros dans son ensemble.

Beat Kappeler critique l'égoïsme de cette volonté de croissance. Coop et Migros affirment que le renforcement de leur puissance respective et leur traditionnelle rivalité ont des effets positifs et profitent à leur clientèle dans son ensemble. Forts de cette conviction, les deux groupes, dont les ventes au détail en Suisse ont diminué en 2015 pour la première fois depuis de très nombreuses années, consacrent une partie importante de leurs investissements à l'acquisition et au développement de sociétés de production, de distribution et de services en Suisse et aussi à l'étranger.

En 2015, le groupe Coop a réalisé pas moins d'un quart de son produit net dans divers pays d'Europe occidentale et orientale. Y travaille un tiers de son personnel, en majorité occupé au sein de la *holding* Transgourmet, numéro deux du marché européen du libre-service et de la livraison en gros dans les secteurs de la restauration et de l'industrie

alimentaire.

De leur côté, les sociétés du groupe Migros ont procédé ces dernières années à diverses acquisitions d'entreprises ou ont renforcé leur participation dans plusieurs d'entre elles, actives en Suisse principalement, mais aussi en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis par exemple. Dans son développement, Migros met l'accent sur le secteur sport et bien-être et sur de nouveaux canaux de distribution, à commencer par la vente en ligne. Les magasins virtuels Le Shop et Digitec Galaxus ont réalisé à eux seuls 1,5 milliard de produit net en 2015.

Pour avoir une idée du résultat de cette politique de diversification par la création ou l'acquisition d'entreprises, il suffit de lire la longue liste des sociétés suisses ou étrangères inscrites dans le périmètre de consolidation des comptes des groupes [Coop](#) et [Migros](#) et figurant dans leur Rapport annuel respectif.

De toute évidence, les deux groupes ont les moyens financiers de leur politique. Coop détient 8.4 milliards de fonds propres, soit 47,6% du total de son bilan. Les investissements annuels ont atteint en 2015 le montant record de 1,455 milliard de francs, dont 253 millions à l'étranger. Migros peut compter sur 16,8 milliards de fonds propres, représentant 27% du total de son bilan consolidé, qui comprend la Banque Migros. Les investissements effectués en

2015 ont atteint 1,356 milliard de francs, montant en net recul par rapport à 2014, mais conforme à la tendance multiannuelle - et autofinancé à près de 50%.

Un duopole de fait

Puissances économiques de taille comparable, Coop et Migros occupent une position de duopole de fait sur le marché suisse des biens de consommation et de nombreux services. Ce qui les incite d'ailleurs à développer leurs affaires à l'étranger, en particulier dans les pays européens où la concurrence est relativement moins bien établie.

S'agissant du marché suisse, la situation dans le commerce de détail devrait alerter l'autorité. La Commission de la concurrence (Comco) a plusieurs fois levé le petit doigt, sans plus. En 2007, elle a fini par autoriser le rachat de Denner par Migros, une opération qui a permis à cette dernière de vendre par filiale interposée les alcools et les tabacs proscrits par son fondateur Gottlieb Duttweiler. L'année suivante, elle avalisait le rachat de Fust et de Carrefour par Coop. Sur quoi, le professeur Walter Stoffel, alors président de la Comco, assurait que «*Migros et Coop doivent devenir des sociétés anonymes*» afin que les actionnaires surveillent de plus près les dirigeants des deux grandes «*coopératives*» de distribution. Proposition mal accueillie par les spécialistes, et demeurée sans suite,

évidemment.

Ceci dit, l'on doit reconnaître que les rapports annuels des deux groupes, avec leurs centaines de pages chacun, délivrent une information complète et témoignent d'une belle volonté de transparence sur les activités, les structures et les finances de Coop et de Migros.

Les Chambres ayant fait avorter la dixième révision de la loi sur les cartels ([DP 2038](#)), un petit groupe de personnalités appartenant à des partis différents prépare le lancement d'une initiative populaire contre la vie chère et les taux de change appliqués dans la vente au détail. Font notamment partie de ce groupe l'ancien conseiller aux Etats Hans Altherr (PLR/AR), auteur d'une initiative parlementaire sur les [prix surfaits](#) à l'importation, et [Rudolf Strahm](#), ancien conseiller national (PS/BE) et surveillant des prix de 2004 à 2008.

L'îlot de cherté enfin menacé?

La conjoncture pourrait corriger les prix surfaits. On le sent bien, l'eau monte autour de l'îlot de cherté helvétique. La demande intérieure baisse, les achats à l'étranger explosent.

Depuis janvier 2015, les [chiffres d'affaires](#) du commerce de détail en Suisse n'ont cessé de baisser. En juin dernier, les ventes, mesurées en termes nominaux, ont même connu la plus forte baisse depuis janvier

2003. Le [climat de consommation](#) reste morose depuis plus d'une année. Les quelque 1'200 ménages interrogés chaque trimestre s'attendent à une dégradation de la situation économique générale et de leur propre situation budgétaire. Ils préfèrent donc ne pas envisager de gros achats dans l'immédiat.

Phénomène directement lié au franc fort et amplifié par l'abandon du taux plancher en janvier 2015, le [tourisme des achats](#) explose dans les régions proches de la frontière, où résident plus d'un million de personnes susceptibles d'atteindre en moins de 20 minutes un supermarché implanté à l'étranger. La fuite du pouvoir d'achat était évaluée à plus de cinq milliards de francs en 2012 et pourrait bien avoir passé le cap des dix milliards l'an dernier. Y compris les commandes en ligne de marchandises introduites en Suisse par les acheteurs qui vont les prélever dans des dépôts proches de la frontière.

Bien qu'ils détiennent des magasins outre frontière et qu'ils mettent avec élan l'accent sur les produits frais de proximité, les groupes Coop et Migros sont à peine moins frappés par le tourisme des achats que d'autres distributeurs. Et ils subissent eux aussi la stagnation de la demande qu'ils tentent de contrer en multipliant les rabais et en limant sur les marges.

Les deux géants orange n'en maintiennent pas moins leurs objectifs de croissance. Ils ont les moyens de la financer et la bonne conscience que leur procure la conduite d'une politique durable en matière sociale et environnementale, particulièrement innovante en

matière d'économie d'énergie.

Sans l'avouer, Coop et Migros gardent la forme de la société coopérative comme une coquille juridiquement confortable. Pour les activités au grand vent du marché,

d'autres stratégies et structures prévalent, au service d'une croissance qui se veut à la fois de qualité et rentable. L'idéal coopératif a fait place à la responsabilité sociale de l'entreprise ou, comme disait [Gottlieb Duttweiler](#), au «*capital à but social*».

Chômage en Suisse: sous les chiffres, des sables mouvants

La difficulté des comparaisons régionales

Jacques Guyaz - 14 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29721>

La presse publie rituellement les statistiques du [chômage](#). Le taux monte ou descend de 0,1 ou de 0,2 point chaque mois. Rien de bien spectaculaire. La stabilité règne en Suisse depuis longtemps et, à moins d'une catastrophe, il continuera sans doute à en aller ainsi.

Les considérations annexes sont toujours les mêmes: le taux de chômage est sensiblement plus élevé en Suisse romande que dans les cantons alémaniques; il se situe à 3,1% pour l'ensemble du pays et autour de 4,5 % pour les cantons romands.

On le sait, la vulgate intellectuelle voudrait que cette différence soit due à une formation davantage orientée vers les places d'apprentissage et à une économie plus industrielle en Suisse alémanique. Inversement, la Suisse romande valorise davantage l'université tandis que ses entreprises s'orientent

plutôt vers les services. En fait qu'en sait-on vraiment? Presque rien.

Les très industriels cantons d'Argovie et de Soleure ont des [taux](#) de chômage respectivement de 3% et de 2,7%. Le non moins industriel canton de Neuchâtel a un taux de 5,6%. Cela signifie-t-il que l'économie de la vallée de l'Aar se porte mieux que celle des montagnes neuchâteloises? Personne ne peut l'affirmer vraiment. A-t-on une explication vraiment convaincante pour ces différences? En fait non.

Des facteurs culturels favorisant ou non l'inscription dans les Offices régionaux de placement (ORP) interviennent peut-être, ou alors des manipulations de chiffres en toute bonne foi par les administrations cantonales. Les remarques figurant dans le [communiqué officiel](#) de l'Etat de Vaud laissent songeurs et

méritent d'être citées *in extenso*: «*Si le canton de Vaud pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,7 point et atteindrait 3,8%. En effet, le canton de Vaud est le seul à recenser les chômeurs en fin de droit.*» Cela signifie-t-il que Vaud se montre d'une honnêteté dans la mesure du chômage dont sont dépourvus les autres cantons? Difficile à dire mais nous en doutons quelque peu.

En fait le canton de Vaud utilise la [statistique du chômage](#) au sens de l'OIT qui inclut toutes les personnes en quête d'emploi, y compris donc les chômeurs en fin de droit, alors que la [statistique du Seco](#) est basée exclusivement sur les données fournies par les ORP. Les comparaisons régionales seraient nettement mieux fondées si les cantons utilisaient des bases de calcul identiques, ce qui ne semble pas être le cas.

En fait, l'évolution des taux de chômage en Suisse, selon les cartes du Seco, montre surtout des chiffres incroyablement bas en Suisse centrale et dans les Grisons. Le taux de chômage à Uri se monte à 0,7%, ce qui semble techniquement presque impossible et signifierait que les personnes en transition entre deux emplois renoncent à

s'inscrire au bureau de placement, ou que la pression sociale est telle qu'il en devient honteux de se déclarer sans emploi et préférable de compter sur ses économies ou ses proches pour passer le cap.

Indiscutablement, la Suisse se porte mieux que les autres pays

d'Europe; le chômage y reste plus bas, nul ne le conteste. Il vaudrait tout de même la peine d'y regarder d'un peu plus près et d'envoyer des chercheurs sur le terrain pour comprendre les réalités économiques et sociales qui se cachent vraiment sous des taux et des indices relativement obscurs et qui laissent parfois perplexes.

Le Palais Lumière à Evian permet de redécouvrir le peintre Albert Besnard

Albert Besnard (1849-1934). Modernités Belle Epoque, Palais Lumière Evian, jusqu'au 2 octobre

Pierre Jeanneret - 10 août 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/29714>

Entre le printemps et l'automne, l'excursion à Evian-les-Bains en bateau de la CGN constitue une sorte de rite dépaysant, en tout cas pour de nombreux Lémaniques.

Or, depuis 2008, cette escapade a acquis un intérêt nouveau. C'est en effet à cette date que le Palais Lumière a initié une série d'expositions artistiques ou culturelles.

Ancien établissement thermal construit vers 1900 dans le style propre aux villes d'eaux, que l'on retrouve aussi par exemple à Vichy, il devint la résidence d'été de la famille Lumière. Il est aujourd'hui propriété de la Ville qui l'a reconverti en centre culturel. On ne manquera pas d'admirer sa façade extérieure et son superbe hall d'entrée à coupole de style Art nouveau.

Les moyens financiers de la petite cité française n'étant pas illimités, ses expositions sont parfois consacrées à des artistes considérés comme secondaires ou un peu oubliés. Elles offrent donc d'intéressantes redécouvertes.

C'est le cas pour [Albert Besnard \(1849-1934\)](#), dont on a peine à imaginer aujourd'hui la place considérable qu'il tint de son vivant dans l'art français. Il fut couvert de charges et d'honneurs: directeur de l'Ecole française de Rome, puis de l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts à Paris, membre de l'Académie française... On peut voir deux courts extraits cinématographiques: le premier le montre vêtu en grand bourgeois, portant col cassé, redingote et barbe soignée; le second est consacré à ses obsèques nationales,

solennelles et emphatiques.

Ce statut de peintre quasi officiel de la IIIe République pouvait faire craindre le pire: un art ultra traditionnel et compassé. Il est vrai qu'Albert Besnard n'y échappe pas complètement.

La première salle propose quelques exemplaires de cette peinture historique que raillaient déjà les Impressionnistes (comme le montre bien Zola dans *L'Œuvre*), et de portraits mondains où les sujets prennent la pose de manière théâtrale: par exemple Camille Barrère, ambassadeur de France à Rome représenté en grand uniforme de sa fonction. Certains de ces portraits ne sont cependant pas sans charme, tel celui de la princesse Mathilde, qui tenait

un salon célèbre fréquenté notamment par Marcel Proust.

La peinture de Besnard devient nettement plus intéressante, libre et colorée lorsqu'il s'attache à des sujets intimes, comme les membres de sa famille. Elle acquiert alors une douceur qui la rapproche un peu de celle de Suzanne Valadon ou de Marie Laurencin.

Albert Besnard a joué un rôle important dans le renouveau de l'orientalisme au début du siècle. En 1910-1911, il passa sept mois aux Indes. Il en a rapporté des tableaux saturés de couleurs, particulièrement les roses et les orangés. On remarquera par exemple *Le Danseur au masque jaune*.

L'artiste se révèle aussi comme un remarquable graveur, avec des contrastes noir-blanc et des sujets sociaux qui nous rappellent Félix Vallotton. La dernière salle comporte une série de 26 eaux-fortes intitulées *Elle*. Elle, c'est la Mort, sujet quasi obsessionnel de l'artiste. Ces scènes inquiétantes et macabres ne sont cependant pas dénuées d'un certain humour.

Albert Besnard fut également le décorateur de nombreux bâtiments officiels (mairies, Hôtel de Ville de Paris, musée du Petit Palais, etc.) et de résidences privées. Dans ses peintures murales, il se fait - avec une certaine grâce qui en atténue le côté pompeux -

l'apologiste des valeurs républicaines, de la science ou encore du progrès. Dans l'esprit d'un Puvis de Chavannes, il recourt volontiers à l'allégorie (*Le Printemps*, *La Vie renaissant de la Mort...*).

Un autre aspect de son œuvre le rattache indirectement à Evian, dont il peignit d'ailleurs en 1904 le grand décor pour la Source Cachat. Dès la fin des années 1880, il résida une partie de l'année à Talloires, au bord du lac d'Annecy. Ce qui lui donna l'occasion de peindre l'eau, des ciels variés, des nus et des nymphes. C'est le côté poétique de cet artiste à l'œuvre inégale, tantôt bien vieillie, tantôt digne d'être arrachée à un injuste oubli.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La démocratie ne tolère aucun pouvoir absolu

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460t.html>

http://www.udc.ch/fr/assets/File/autodetermination/Argumentarium_Selbstbestimmungsinitiative-f.pdf

<http://www.skmr.ch/frz/domaines/questions-institutionnelles/nouvelles/reforme-cedh.html>

<http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/politique-etrangers/divers/decisions-de-rendre-oi-tf-reconnait-primaute-droits-humains-libertes-fondamentales>

<http://www.domainepublic.ch/articles/16278>

<http://www.domainepublic.ch/articles/16344>

Coop et Migros, même croissance

<http://www.pressreader.com/switzerland/nzz-am-sonntag/20160724/282063391324605>

<https://report.migros.ch/2015/fr/vue-densemble-de-migros/vision-mission-strategie/>

<http://www.coop.ch/pb/site/uebercoop/node/11393/Lfr/index.html>

<https://report.migros.ch/2015/fr/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25914>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20140449>

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Franken-Schweizer-KMUs-werden-um-15-Milliarden-geprellt>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=11011>

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-62956.html>

<http://www.gfk.com/de-ch/insights/press-release/schweizer-geben-2015-rund-chf-107-mrd-im-ausland-aus/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Gottlieb_Duttweiler

Chômage en Suisse: sous les chiffres, des sables mouvants

<http://www.24heures.ch/vaud-regions/cantons-vaud-geneve-chomage-augmente/story/26197028>

<https://www.amstat.ch/v2/index.jsp?lang=fr>

<http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/>

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=7097>

<https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/seco/nsb-news.msg-id-61275.html>

Le Palais Lumière à Evian permet de redécouvrir le peintre Albert Besnard

<http://ville-evian.fr/fr/culture/expositions/albert-besnard-1849-1934-modernites-belle-epoque>